

DÉLIBÉRATION N° 2026/040

Habilitant le Maire à contracter un emprunt auprès de la Banque Calédonienne d'Investissement (BCI) – exercice 2026

Le conseil municipal de la Ville de Dumbéa, réuni en séance publique le 21 mai 2026,  
 VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,  
 VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,  
 VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,  
 VU la délibération n°2026/019 du 27 mars 2026, relative à la délégation de pouvoir du Conseil Municipal au bénéfice du Maire,  
 VU la délibération n° 2025/243 du 18 décembre 2025, portant approbation du budget de l'exercice 2026 de la Ville de Dumbéa – Budget principal,  
 VU la délibération n° 2025/244 du 18 décembre 2025, portant création, modification et clôture des autorisations de programme du budget de l'exercice 2026 de la Ville de Dumbéa – Budget principal,  
 VU la délibération n°2025/247 du 18 décembre 2025, portant approbation du budget primitif de la ville de Dumbéa pour l'exercice 2026– Budget annexe du service de l'eau,  
 VU la délibération n° 2025/248 du 18 décembre 2025, portant modification des autorisations de programme de l'exercice 2026 de la Ville de Dumbéa – Budget annexe du service de l'eau,  
 VU la délibération n° 2026/036 du 21 mai 2026, portant décision modificative n°1 du budget de l'exercice 2026 de la Ville de Dumbéa, budget annexe du service de l'eau,  
 VU la délibération n° 2026/037 du 21 mai 2026, portant modification des autorisations de programme de l'exercice 2026 de la Ville de Dumbéa – Budget annexe du service de l'eau,  
 VU la note explicative de synthèse n° 2026/028 du 11 mai 2026,  
 La commission municipale intitulée « pilotage, ressources et modernisation » entendue en séance du 12 mai 2026,

Après en avoir délibéré,

D É C I D E :ARTICLE 1<sup>er</sup> /

Le Maire est autorisé à contracter auprès de la Banque Calédonienne d'Investissement (BCI) un emprunt afin de financer le budget d'investissement 2026 de la Ville, d'un montant maximum de **444.556.380** francs CFP.

Les caractéristiques essentielles de ce prêt sont les suivantes :

- Nature du concours : Crédit de trésorerie
- Montant : 444.556.380 XPF
- Durée : 20 ans dont 2 ans de différé d'amortissement
- Taux d'intérêt : Taux Fixe : 4,15 %
- Date limite 1<sup>er</sup> tirage : 3 mois date d'accord
- Garanties : Aucune
- Conditions particulières : Aucune
- Conditions suspensives : Transmission de la délibération autorisant l'emprunt et désignant la personne autorisée à signer la convention BCI
- Frais de dossier : Forfait à 1.000.000 XPF
- Périodicité des échéances : Semestrielle

ARTICLE 2 /

Le Conseil municipal :

- autorise le Maire à signer l'ensemble de la documentation juridique et financière, les actes et contrats relatifs à l'emprunt visé à l'article 1<sup>er</sup> et notamment la convention de crédit

- s'engage pendant toute la durée de l'emprunt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

### ARTICLE 3 /

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-2 du Code de Justice Administrative un délai de deux mois est disponible à compter de la notification et/ou de la publication de toute décision administrative pour former un recours gracieux ou un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

### ARTICLE 4 /

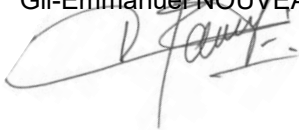
Le Maire et la Trésorière de la province Sud sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, qui sera enregistrée, transmise à Madame la Commissaire déléguée de la République pour la province Sud et publiée.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 21 MAI 2026

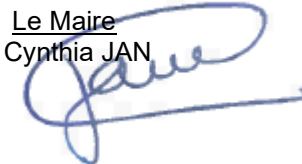
POUR EXTRAIT CONFORME

DUMBEA, LE 27 MAI 2026

Le secrétaire de séance,  
Gil-Emmanuel NOUVEAU



Le Maire  
Cynthia JAN



#### DESTINATAIRES :

|                         |   |   |
|-------------------------|---|---|
| SUBD. ADMINIS. SUD      | - | 1 |
| SAG                     | - | 1 |
| D.A.F.                  | - | 1 |
| PUBLICATION             | - | 1 |
| TRESORERIE PROVINCE SUD | - | 1 |